Union Africaine

Aquaculture Network for Africa

Strategie de Réseau Aquacole pour l'Afrique (ANAF)

2025 – 2029



All rights reserved. Reproduction and dissemination of material in this information product for educational or other non-commercial purposes are authorized without any prior written permission from the copyright holders provided the source is fully acknowledged. Reproduction of material in this information product for resale or other commercial purposes is prohibited without written permission of the copyright holders.

Requests for such permission should be addressed to:

The Director
African Union – Inter African Bureau for Animal Resources (AU-IBAR)
Kenindia Business Park, Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786-00100, Nairobi, KENYA
Or by e-mail to: ibar.office@au-ibar.org
Published by AU-IBAR, Nairobi, Kenya
Copyright: © 2025 African Union – Inter African Bureau for Animal Resources (AU-IBAR)

Table des matières

Liste des Acronymes v

1.0. Arrière-plan 1

1.1. La raison d'être et la formation d'un réseau africain de décideurs politiques en aquaculture 2

1.2. Transfert du Secrétariat de l'ANAF de la FAO à l'UA-BIRA 3

2.0. Analyse de la situation de l'ANAF 7

2.1. Statut juridique et institutionnel au sein de l'UA 7

2.2. État d'organisation et de mise en œuvre 8

2.3. Performance de l'ANAF par rapport à ses objectifs organisationnels et à son mandat 10

3.0. Objectif du premier plan stratégique de l'ANAF 14

3.1. Théorie du changement 14

3.2. Plan d'action stratégique 17

3.3 Mise en œuvre de la stratégie 22

Références 23

Liste des figures

Figure 1. Le mécanisme de réforme de la pêche en Afrique 4
Figure 2. Attributs de l'engagement des parties prenantes des secteurs public et privé dans le cadre de l'AFRM (adapté du PDDAA). 5
Figure 3. L'ANAF en tant que plateforme de gestionnaires du secteur public de l'aquaculture dans le cadre du Mécanisme de réforme de la pêche en Afrique 7
Figure 4. Vision de l'ANAF pour passer de la phase de développement à la phase de mise en œuvre 17

Liste des tableaux

Tableau 1. Réalisations de l'ANAF depuis le transfert de son Secrétariat à l'UA-BIRA 9
Tableau 2. Analyse des écarts entre la performance de l'ANAF et sa capacité à atteindre ses objectifs institutionnels 11
Tableau 3. Analyse SWOT du statut institutionnel fonctionnel de l'ANAF 13

Liste des Acronymes

ABES	Stratégie de l'économie bleue en Afrique
ANAF	Réseau d'aquaculture pour l'Afrique
AFRAQ	Conférence sur l'aquaculture en Afrique
AFRM	Mécanisme de réforme de la pêche en Afrique
AU	Union africaine
ASC	Commission de l'Union africaine
AUDA-NEPAD	Agence de développement de l'Union africaine
AU-IBAR	Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine
AU-MS	État membre de l'Union africaine
PDDAA	Programme intégré de développement de l'agriculture africaine
CAMFA	Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture
CIFA	Comité des pêches intérieures
CIFAA	Le Comité des pêches continentales et de l'aquaculture d'Afrique , de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Centre d'excellence Centres d'excellence de l'UA dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture
COFI	Le Comité des pêches de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
NACA	Réseau de centres d'aquaculture en Asie-Pacifique
NSA	Acteurs non étatiques
PFRS	Cadre politique et stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique
REC	Communauté économique régionale de l'Union africaine
RFB	Organisme régional des pêches en Afrique
ODD	Objectifs de développement durable des Nations Unies
STC-ARDWE	Comité technique spécialisé (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (ARDWE) de la Commission de l'Union africaine
WB	Banque mondiale
GT	Groupe de travail



1.0. Arrière-plan

La création du Réseau de l'Aquaculture pour l'Afrique (ANAF) est née d'une recommandation du Sommet « Des poissons pour tous » qui s'est tenu à Abuja, au Nigéria, en 2005. Ce sommet a été organisé par la CUA-NEPAD (aujourd'hui AUDA-NEPAD) en réponse à la situation déplorable du secteur de la pêche en Afrique. Les stocks naturels de poissons avaient chuté en deçà de leurs limites durables, ce qui était en grande partie dû aux communautés de pêcheurs artisanaux, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la contribution du secteur aux recettes nationales. Les taux moyens de consommation de poisson par habitant du continent étaient en baisse constante par rapport aux moyennes mondiales. L'Afrique est ainsi devenue un importateur net de poisson destiné à la consommation humaine. Aggravées par des pratiques de gestion des pêches non durables, une gouvernance sectorielle faible, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), la dégradation de l'environnement, le changement climatique et la croissance démographique, les perspectives d'inverser la tendance et de transformer le secteur en un secteur capable de contribuer durablement aux objectifs de développement du continent se sont affaiblies.

Le Sommet « Des poissons pour tous » a été une action positive des acteurs de la pêche et de l'aquaculture du continent pour trouver des solutions continentales pour remédier à la situation. Notant les objectifs du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le potentiel vaste mais insuffisamment exploité des ressources aquatiques de l'Afrique, le Sommet a recommandé un changement d'approche nécessitant des investissements stratégiques pour améliorer la gestion des stocks de poissons naturels, développer la production aquacole et accroître le commerce du poisson sur les marchés nationaux, régionaux et mondiaux pour la transformation du secteur. Compte tenu de la nature transfrontalière des principales ressources aquatiques et halieutiques de l'Afrique, l'importance d'établir une cohérence et une coopération régionale pour la gestion et l'utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles transfrontalières, s'appuyant sur les meilleures pratiques mondiales en matière de gestion des écosystèmes aquatiques[1], de rentabilité et de partage des meilleures pratiques, a été soulignée. Les chefs d'État africains présents ont réaffirmé leur engagement envers les recommandations du Sommet, qui ont été décrites dans la Déclaration d'Abuja sur la pêche et l'aquaculture durables (2005). La nécessité d'établir un réseau régional de praticiens de la politique de l'aquaculture, soutenu par d'autres agences gouvernementales de planification de premier plan, a également été recommandée comme stratégie pour accélérer l'intégration du développement durable de l'aquaculture dans les stratégies de développement régionales et nationales.

[1] *FAO aquatique*

1.1. La raison d'être et la formation d'un réseau africain de décideurs politiques en aquaculture

Le Sommet « Des poissons pour tous » a pris acte des faibles possibilités d'expansion durable de la production halieutique pour répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels d'une population africaine en forte croissance, tout en élargissant les opportunités économiques du secteur. L'expansion des opportunités d'emploi et la création de richesses par l'expansion et la diversification des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture, l'amélioration de l'accès aux marchés, la promotion du commerce régional et l'instauration d'une équité au sein du secteur ont été considérées comme des aspects clés pour permettre au secteur de se transformer et de répondre aux attentes du PDDAA. La promotion d'un développement aquacole durable axé sur le marché a été identifiée comme l'option la plus viable pour le continent afin d'accroître durablement la production halieutique et de combler le déficit d'approvisionnement en poisson et d'emplois. Le succès de la promotion du développement de l'aquaculture en Asie-Pacifique, suite à la création du Réseau des centres d'aquaculture en Asie-Pacifique (NACA), a été évoqué. Le Sommet a présenté le NACA comme un modèle que la région africaine pourrait adopter pour établir une coopération régionale visant à mobiliser et à mutualiser les ressources humaines et institutionnelles afin de réaliser les économies d'échelle nécessaires au développement durable de l'aquaculture.

Français Les recommandations du Sommet ont été présentées à la 13e session du Comité des pêches continentales (CPCA) en 2005 pour adoption. La 13e session du CPCA a convenu que la création d'un réseau de décideurs politiques en aquaculture de type NACA serait l'une des meilleures approches pour promouvoir le développement durable de l'aquaculture en Afrique subsaharienne. La 14e session du CPCA (2006) a en outre noté que la création d'un réseau de type NACA pour l'Afrique permettrait également d'intégrer et de consolider les compétences, les technologies et les informations indispensables au développement futur de l'aquaculture en Afrique. Elle a également reconnu le rôle essentiel joué par le secteur privé dans la promotion du développement de l'aquaculture sur le continent et a réitéré la nécessité d'adopter une approche basée sur les produits de base et de diversifier les chaînes de valeur pour améliorer les perspectives de l'aquaculture africaine. Les nouvelles opportunités aquacoles liées à l'algoculture, à la crocodilerie, à la pisciculture marine et à la pisciculture d'ornement ont été citées comme perspectives d'avenir. La 14e session du CPCA a convenu que les ressources nécessaires à la création d'un réseau de type NACA pour l'Afrique devaient provenir des États membres eux-mêmes, bien que la FAO et d'autres partenaires puissent apporter une certaine assistance. Le Groupe de travail Anadhoc (GT) a été créé pour piloter la création de ce qui est devenu le Réseau

d'aquaculture pour l'Afrique (ANAF). Le Ghana, l'Ouganda, la Zambie, le Cameroun, le Mali et le Nigéria se sont portés volontaires pour devenir membres du GT et sont devenus plus tard les membres fondateurs de l'ANAF.

Français Le Réseau Aquaculture pour l'Afrique (ANAF) a ainsi été créé avec le soutien de la FAO dans le cadre du CIFA, qui a ensuite été rebaptisé Comité des Pêches Continentales et de l'Aquaculture en Afrique (CIFAA). Les objectifs de l'ANAF étaient de coordonner et de faciliter (i) l'échange d'informations scientifiques et techniques en aquaculture, (ii) la recherche collaborative régionale et sous-régionale en aquaculture, (iii) la formation des pisciculteurs et des vulgarisateurs et (iv) le transfert de technologie entre les pays pour accélérer le développement durable de l'aquaculture sur le continent. L'adhésion à l'ANAF était ouverte aux États membres du CIFA sur une base volontaire. Les pays qui choisissaient de devenir membres de l'ANAF payaient une cotisation annuelle.

1.2. Transfert du Secrétariat de l'ANAF de la FAO à l'UA-BIRA

Sous l'impulsion de la Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture (CAMFA), la Commission de l'Union africaine (CUA) a élaboré une stratégie continentale fournissant un cadre pour la mise en œuvre cohérente de la Déclaration d'Abuja entre tous les États membres de l'Union africaine (EM-UA). Cette stratégie, le Cadre politique panafricain et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS), a été approuvée par les chefs d'État et de gouvernement africains à Malabo, en Guinée équatoriale, en 2014, comme modèle pour la transformation du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

Français La CAMFA était également consciente du fait que, à moins qu'un cadre visant à assurer la cohérence des politiques continentales pour la mise en œuvre du PFRS ne soit mis en place, la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja sur la pêche et l'aquaculture durables (2005) resterait difficile à atteindre. La CAMFA a donc donné la priorité aux actions suivantes pour réaliser de manière globale, équitable et efficace la transformation envisagée par le PFRS à travers l'Afrique :

Il a été recommandé à l'UA de mettre en place un mécanisme de dialogue politique continental participatif à grande échelle et de gestion des pêches pour aider les États membres à renforcer la cohérence des politiques par rapport au PDDAA, afin de renforcer le rôle du poisson dans la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et le développement du commerce.

Il est recommandé que l'UA élabore et mette en œuvre un mécanisme de coordination entre les communautés économiques régionales (CER) et les organismes régionaux de pêche (ORP) d'Afrique, afin de garantir la cohérence des politiques et des initiatives en matière de pêche dans le cadre du programme d'intégration économique régionale de l'Afrique.

A exhorté les États membres de l'UA à envisager des options pour des réformes de la pêche et le renforcement des arrangements institutionnels afin d'améliorer la productivité de la pêche et de l'aquaculture.

Il est recommandé que les États membres de l'UA s'engagent à développer la pêche et l'aquaculture d'une manière qui se concentre sur (i) la productivité, (ii) la rentabilité, (iii) la durabilité, (iv) la création de richesses, (v) le bien-être social, la nutrition et la sécurité alimentaire, (vi) la gestion régionale des ressources partagées et (vi) le renforcement de la coopération Sud-Sud (bilatérale et régionale).

Le Mécanisme africain de réforme de la pêche (AFRM) a ensuite été développé comme méthode privilégiée pour promouvoir et renforcer les capacités continentales en vue de mettre en œuvre le PFRS de manière cohérente dans tous les États membres de l'UA et les CER. L'AFRM a été approuvé en tant que tel par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en 2014 (figure 1).

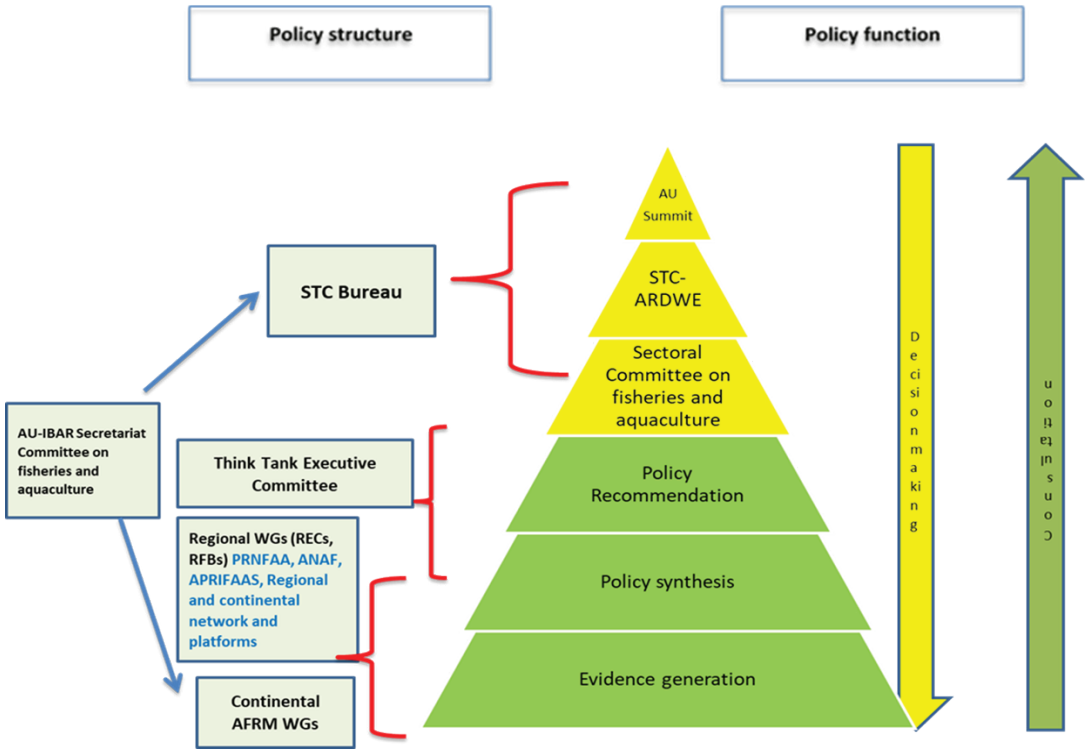


Figure 1. Le mécanisme de réforme de la pêche en Afrique

L'AFRM et le PFRS soulignent l'importance d'impliquer les acteurs non étatiques (ANE) en tant que partenaires à toutes les étapes du dialogue politique pour parvenir à un développement agricole durable et à l'équité, comme le souligne le PDDAA (voir figure 2). Compte tenu de son mandat continental, la CUA a ensuite chargé l'UA-BIRA de fournir un leadership continental, un soutien technique et de coordonner la mise en œuvre du PFRS et de l'AFRM parmi toutes les communautés économiques régionales (CER) de l'UA, les États membres de l'UA et en tenant compte des besoins des communautés marginalisées, notamment des femmes et des jeunes, en collaboration avec l'AUDA-NEPAD.

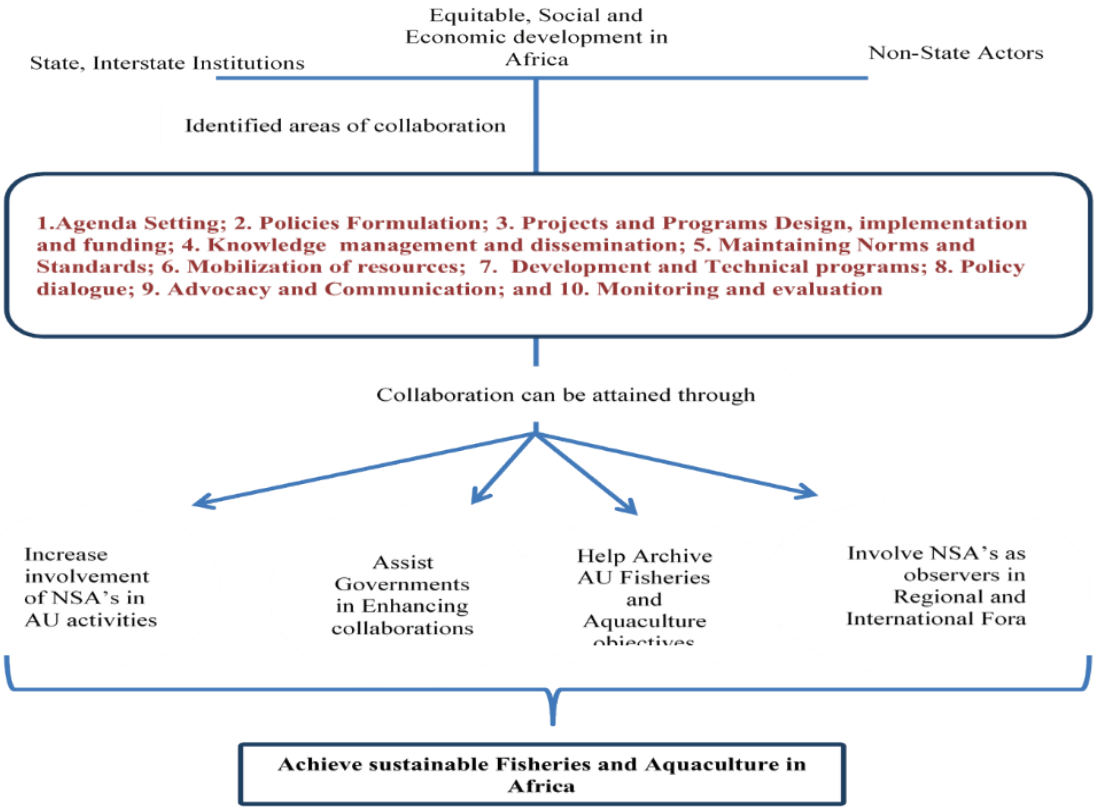


Figure 2. Attributs de l'engagement des parties prenantes des secteurs public et privé dans le cadre de l'AFRM (adapté du PDDAA).

L'objectif général de l'ANAF était de promouvoir le développement durable de l'aquaculture en accélérant l'intégration des stratégies de développement de l'aquaculture dans leurs plans nationaux de développement respectifs. En tant que stratégies continentales, le PFRS et l'AFRM ont renforcé les objectifs de l'ANAF en favorisant la collaboration continentale et régionale pour une gestion et un développement durables des ressources halieutiques et aquacoles transfrontalières. De plus, l'ANAF et le CIFAA ne comprenaient que les États membres de l'UA d'Afrique subsaharienne, tandis que le PFRS et l'AFRM englobaient tous les États membres de l'UA. Compte tenu de la prérogative de cohérence pour le développement durable du secteur, les membres de l'ANAF de l'époque ont estimé que le maintien de leur adhésion simultanée à l'ANAF, au CIFAA et à l'UA

constituait une duplication des efforts et un surcoût pour la réalisation du même objectif. En tant que modèle continental pour le secteur, le PFRS et l'AFRM ont respectivement établi l'agenda et le cadre continental pour une mise en œuvre cohérente. Il était donc logique de disposer d'un réseau continental unique de politiques aquacoles guidé par le même principe (à savoir le PFRS) plutôt que de réseaux distincts pour les différentes régions d'Afrique.

En 2017, le CIFAA a recommandé que l'ANAF soit transformée en une plateforme intergouvernementale de l'UA pour les directeurs de l'aquaculture des États membres de l'UA avec l'UA-BIRA comme secrétariat pour les motifs suivants :

i. L'établissement d'un développement durable de l'aquaculture en Afrique nécessite l'engagement à long terme des États membres de l'UA.
ii. Le mandat continental de l'UA-BIRA est de fournir un leadership continental et de coordonner l'utilisation et la gestion durables des ressources animales de l'Afrique,
iii. les recommandations de la Déclaration d'Abuja qui ont souligné la nécessité d'établir une cohérence continentale et une coopération régionale dans la mise en œuvre du PFRS, et
iv. il serait plus rentable et plus efficace de concentrer les ressources dans les institutions existantes plutôt que d'en créer de nouvelles.

La 33e session du Comité des pêches (COFI) de la FAO [a] approuvé ces recommandations, après quoi le Directeur général de la FAO a commencé le transfert du Secrétariat de l'ANAF de la FAO à l'UA-BIRA en 2018. En 2023, la 5e Conférence du Comité technique spécialisé (CTS) de la Commission de l'Union africaine [sur] l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (ARDWE) a approuvé l'ANAF en tant que plate-forme de l'UA des directeurs de l'aquaculture dont le rôle est de soutenir, faciliter, coordonner et promouvoir l'établissement de partenariats, y compris avec les réseaux d'acteurs non étatiques d'Afrique, pour la mise en œuvre cohérente des politiques et stratégies de l'UA sur le développement durable de l'aquaculture en Afrique.

Ainsi, dans le cadre de l'AUC, l'ANAF existe désormais et fonctionne dans le cadre de l'AFRM en tant que plateforme qui articule la Voix Unique des gestionnaires du secteur public de l'aquaculture (Figure 3).

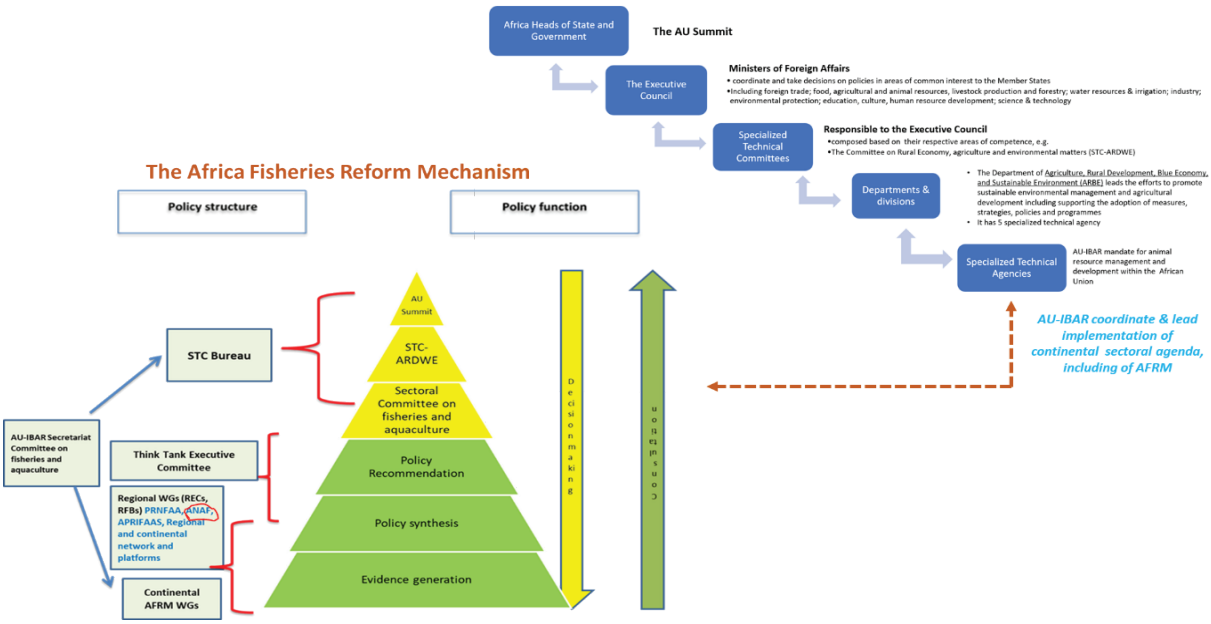


Figure 3. L'ANAF en tant que plateforme de gestionnaires du secteur public de l'aquaculture dans le cadre du Mécanisme de réforme de la pêche en Afrique

2.0. Analyse de la situation de l'ANAF

2.1. Statut juridique et institutionnel au sein de l'UA

Français Au sein du système de la CUA, l'ANAF existe désormais comme l'une des plateformes panafricaines du secteur des ressources halieutiques et aquacoles en Afrique dont l'objectif est de représenter la voix unique indépendante des directeurs de l'aquaculture des États membres de l'UA étant donné leur rôle d'acteurs clés dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies de l'UA pour promouvoir un développement cohérent et durable de l'aquaculture en Afrique. L'ANAF fonctionne donc dans le cadre de l'AFRM comme l'un des principaux acteurs du secteur impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique aquacole à la base. Ainsi, dans le processus de dialogue politique continental décrit par l'AFRM, le rôle majeur de l'ANAF est la production de preuves, la synthèse des politiques, la recommandation et la mise en œuvre des politiques (Figure 1). Dans ce cadre, elle s'engage équitablement avec d'autres réseaux continentaux et régionaux représentant les voix des multiples parties prenantes respectives des secteurs afin de générer une voix unique équitable et inclusive sur le développement durable de l'aquaculture en Afrique (Figure 2). L'objectif de cette approche est de faciliter un dialogue politique continental participatif à grande échelle pour une gestion durable des pêches et de l'aquaculture qui renforce de manière holistique les capacités d'établissement d'une cohérence dans l'approche de mise en œuvre du PFRS en alignement avec le PDDAA conformément au principe de subsidiarité de l'UA qui s'appuie sur la promotion de l'intégration régionale par le biais

des CER et de leurs institutions régionales désignées, notamment les organismes régionaux des pêches (ORP) par les États membres de l'UA.

2.1.1. Objectifs et mandat de l'ANAF

L'ANAF a élaboré et approuvé son cadre de gouvernance institutionnelle en 2023. Le cadre de gouvernance de l'ANAF stipule les objectifs du réseau comme suit :

i. Être le forum suprême de l›Afrique où les acteurs des secteurs public et privé partagent des informations et des meilleures pratiques sur les politiques et les technologies pour l›agriculture et la production durables d›animaux et de plantes aquatiques bio-sûrs et sécurisés, pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et la création d›emplois, de revenus et de richesses.
ii. Promouvoir le développement de l'aquaculture par le biais de recherches pertinentes et de meilleures pratiques de gestion (BMP) comme moyen de parvenir à une croissance durable du secteur axée sur le marché.
iii. Contribuer à la reconnaissance du développement durable de l'aquaculture en Afrique, comme moyen de lutter contre la pauvreté, d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de créer de la richesse, de fournir des emplois et d'assurer des moyens de subsistance et un développement durables, en particulier dans les zones rurales d'Afrique.

2.1.2. Le mandat de l'ANAF est de :

Accroître la visibilité de l'aquaculture dans les politiques nationales sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les moyens de subsistance, l'emploi et le développement économique ;

i. Exploiter un réseau de coopération technique qui optimise l'utilisation des ressources pour le développement de l'aquaculture (cela devrait inclure un lobbying pour la priorisation de l'aquaculture dans les politiques nationales) ;
ii. Coordonner et faciliter l'échange d'informations scientifiques et techniques, y compris les meilleures pratiques en aquaculture ;
iii. Faciliter et coordonner la recherche régionale et sous-régionale menée par les agriculteurs ;
iv. Faciliter la formation des pisciculteurs et des agents de vulgarisation, y compris des voyages d'études et des expositions ; et
v. Faciliter le transfert de technologie au niveau national, bi- ou multilatéral et régional.

2.2. État d'organisation et de mise en œuvre

Les organes de gouvernance et de gestion de l'ANAF comprennent le CTS-ARDWE, le Congrès général, le Comité directeur, le Secrétariat, le Comité des nominations, le Comité consultatif technique, les points focaux nationaux, les coordinateurs des communautés économiques

régionales, les groupes de travail et comités techniques. Depuis son transfert à l'UA-BIRA en 2018-2024, l'ANAF a axé ses activités sur le renforcement des capacités institutionnelles, la visibilité et la collaboration avec les réseaux d'acteurs non étatiques de l'aquaculture et les partenaires de développement afin d'organiser des événements aquacoles continentaux et régionaux pour le partage d'informations et le transfert de technologies. En outre, deux Congrès généraux et une réunion du Comité technique ont eu lieu pendant cette période (voir annexe 1).

Tableau 1. Réalisations de l'ANAF depuis le transfert de son Secrétariat à l'UA-BIRA

Année	Activité
2018	• 7e réunion annuelle de l'ANAF qui a examiné les progrès des activités convenues lors de la 6e réunion de l'ANAF
2019	• L'adhésion à l'ANAF a été élargie pour inclure les 55 États membres de l'UA dans le cadre du PFRS et d'autres politiques sectorielles connexes de l'UA • 8e réunion de l'ANAF sur les femmes et les jeunes dans les entreprises aquacoles • 9e réunion de l'ANAF pour élaborer les termes de référence et un cadre de gouvernance pour l'ANAF en tant que réseau de l'UA de gestionnaires du secteur public de l'aquaculture
2022	• Le Secrétariat de l'ANAF et les points focaux nationaux ont promu, soutenu et établi des partenariats avec les réseaux régionaux et continentaux d'ANE de l'aquaculture pour organiser et partager les leçons et les meilleures pratiques lors de l'AFRAQ21 en Égypte. • 10e réunion de l'ANAF – Le Comité technique a participé et s'est réuni pour formuler des recommandations politiques à partir des leçons apprises lors de l'AFRAQ21 et rédiger l'ordre du jour du premier Congrès général de l'ANAF prévu en 2023 • Participation à la 11e session du sous-comité de l'aquaculture du COFI, qui s'est tenue virtuellement le 26 mai 2022 à Rome, en Italie. Les positions communes africaines sur l'autonomisation des jeunes, la génétique aquacole et la biosécurité aquatique ont été élaborées et présentées lors de cet événement, à partir des recommandations issues de la 10e réunion de l'ANAF.
2023	• Cadre de gouvernance institutionnelle de l'ANAF approuvé par le 1er Congrès général de l'ANAF • L'AUC a engagé un budget annuel pour organiser chaque année le Congrès général de l'ANAF • L'ANAF a été représentée à la 12e session du sous-comité du COFI sur l'aquaculture à Hermosillo, au Mexique, où les points focaux nationaux de l'ANAF étaient présents. Elle a contribué à l'élaboration de positions communes africaines sur les femmes dans l'aquaculture, la biosécurité aquatique et l'élevage d'algues et d'artémias, entre autres. • Le Secrétariat de l'ANAF et les points focaux nationaux ont promu, soutenu et établi des partenariats avec les réseaux aquacoles régionaux et continentaux des ANE pour organiser et partager les leçons et les meilleures pratiques à l'AFRAQ23, à Lusaka, en Zambie, en novembre 2023. • Collaboration avec la FAO et la Banque mondiale (BM) pour organiser un événement spécial à l'AFRAQ23, intitulé Journée spéciale FAO-BM sous le thème « Libérer le potentiel de l'aquaculture durable en Afrique ». • Le 5e STC-ARDWE de la CUA a approuvé l'ANAF en tant que réseau de l'UA représentant la voix unique continentale des décideurs nationaux en matière d'aquaculture dans les États membres de l'UA.

2024	• Le 2e Congrès général de l'ANAF a organisé et priorisé les questions à traiter dans le premier plan stratégique de l'ANAF • Tout en reconnaissant les progrès accomplis à l'échelle continentale en faveur du développement d'une aquaculture durable en Afrique, la première réunion du Comité exécutif de l'ANAF a élaboré des notes d'orientation pour plaider en faveur des actions prioritaires du deuxième Congrès général de l'ANAF afin de remédier aux principaux obstacles contemporains qui entravent la performance et l'expansion de l'aquaculture commerciale durable en Afrique. Notamment la fabrication et la disponibilité d'aliments pour poissons commerciaux et le contrôle de la biosécurité aquatique. • Le Secrétariat de l'ANAF a élaboré une ébauche zéro du premier plan stratégique de l'ANAF (2025-2029) visant à renforcer la capacité institutionnelle de l'ANAF à s'acquitter de son mandat. • Le 2e Comité exécutif de l'ANAF se réunira du 12 au 14 novembre 2024 à Naivasha, au Kenya, pour examiner et finaliser le premier projet de stratégie de l'ANAF pour validation par le 3e Congrès général de l'ANAF. • Collaboration avec l'AUDA-NEPAD, la FAO et la Banque mondiale pour organiser un événement spécial sur le défi de la transformation de l'aquaculture en Afrique : passer de la théorie aux solutions pratiques à l›AFRAQ24 qui s›est tenu à Hammamet, en Tunisie, du 19 au 21 novembre 2024. Une présentation a été faite par l'ANAF intitulée « Priorités du plan stratégique de l'ANAF 2025 à 2029 ». • Début des préparatifs du 3e Congrès général annuel de l'ANAF

2.3. Performance de l'ANAF par rapport à ses objectifs organisationnels et à son mandat

Tout en reconnaissant les réalisations remarquables de l'ANAF depuis sa promulgation en 2006 jusqu'en 2023, la 10e réunion du Comité technique de l'ANAF (2022) et le 2e Congrès général annuel de l'ANAF (2023) ont soulevé des inquiétudes quant à la situation et aux perspectives de l'ANAF. Les préoccupations soulevées et les avantages potentiels pour le développement durable et cohérent de l'aquaculture sur l'ensemble du continent si l'ANAF devait être renforcée pour remplir sa mission de réseau panafricain de décideurs politiques en aquaculture sont présentés dans les tableaux 2 et 3 ci-dessous.

Tableau 2. Analyse des écarts entre la performance de l'ANAF et sa capacité à atteindre ses objectifs institutionnels

Problèmes	Réalisations	Statut	Lacunes
Statut institutionnel	• Cadre de gouvernance institutionnelle en place • Budget alloué par l'AUC pour les réunions annuelles du Congrès général • Nombre de réunions ANAF organisées • Reconnu par l'AUC • Secrétariat en place	• Il n'a pas encore passé de la phase formative à la phase opérationnelle	• Aucun cadre structurel pour guider sa transition vers une phase opérationnelle • Il n'existe pas de sous-sections régionales de l'ANAF pour intégrer et coordonner les actions entre les niveaux continental et national au sein des CER, conformément aux principes de subsidiarité et d'intégration régionale de la CUA. • Aucun mécanisme institutionnel national formel autre que les termes de référence des points focaux nationaux de l'ANAF n'est encore en place pour faciliter les opérations des points focaux nationaux de l'ANAF conformément à la recommandation de la 5e STC-ARDWE de la CUA sur l'ANAF dans la plupart des AU-MSANAF non intégrés dans les politiques régionales et nationales ; y compris le cadre de l'économie bleue africaine.

Visibilité	• Participation et contribution à plusieurs événements mondiaux, continentaux et régionaux sur l'aquaculture en collaboration avec des partenaires de développement et le secteur privé • L'ANAF a un logo	• Faible visibilité au niveau national et régional	• Aucun cadre institutionnel fonctionnel ni liens au niveau régional avec les réseaux des CER, des RFB, des CdE et des ANE et au sein de l'UA-EM • Faiblesse de la communication et de la coordination des réunions ad hoc par le Secrétariat de l'ANAF • Informations limitées disponibles sur les activités de l'ANAF dans les plateformes de forums ouverts • Aucune approche structurée pour solliciter les contributions des membres de l'ANAF et d'autres représentants des États membres • Image de marque de l'ANAF • Le Centre d'excellence ne dispose pas de conseil d'administration pour promouvoir les intérêts des communautés économiques régionales (CER) dans les plans de développement de l'aquaculture. Un mécanisme permettant à l'ANAF de siéger au conseil d'administration du Centre d'excellence doit être mis en place. • Aucune stratégie de plaidoyer en place • L'ANAF n'est pas intégrée de manière globale dans l'agenda de l'économie bleue de l'UA, même en ce qui concerne l'aquaculture.
Collecte et diffusion d'informations sur l'aquaculture	• Formulation de positions communes africaines sur le développement de l'aquaculture aux niveaux régional, continental et mondial pour un (voir tableau 1) • Notes d'orientation rédigées	• Les rapports et recommandations issus des activités de l'ANAF ne sont généralement diffusés qu'en interne • En règle générale, tous les membres de l'ANAF ne sont pas directement impliqués dans l'élaboration des positions communes.	• Aucun mécanisme structuré pour collecter, compiler, publier et diffuser des informations aux parties prenantes (par exemple, un site Web) • Aucunmécanisme structuré n'engageant la coordination du secteur privé et des partenaires au développement dans le dialogue politique pour promouvoir la cohérence à tous les niveaux

Promouvoir l'adoption des meilleures pratiques et l'intégration des stratégies	• Les termes de référence des points focaux nationaux de l'ANAF existent	• Aucun lien fonctionnel avec les centres d'excellence régionaux, le secteur privé et les CER • La valeur des points focaux nationaux de l'ANAF au sein des États membres de l'UA n'est pas encore connue et appréciée dans les cas où elle est connue	• L'ANAF n'est pas encore intégrée dans les structures et cadres régionaux et nationaux de développement de l'aquaculture • Tous les États membres de l'UA n'ont pas nommé ni fourni le soutien approprié aux points focaux nationaux de l'ANAF • Aucune structure organisationnelle régionale de l'ANAF

Tableau 3. Analyse SWOT du statut institutionnel fonctionnel de l'ANAF

Points forts • Durabilité à long terme établie grâce à son institutionnalisation au sein de l'AUC-ARDWE par l'intermédiaire de l'UA-IBAR en tant que réseau continental représentant la voix unique de tous les décideurs politiques de l'aquaculture des 55 États membres de l'UA dans le cadre de l'AFRM. • L'UA-MS a engagé un budget pour le Congrès général de l'ANAF • Instruments de gouvernance de l'ANAF en place • L'ANAF est stratégiquement positionnée pour influencer l'orientation politique et coordonner les activités de développement de l'aquaculture à l'échelle continentale.	**Faiblesses** • Aucun cadre institutionnel pour développer des partenariats, collaborer et coordonner les activités avec d'autres parties prenantes (institutions) impliquées dans le développement de l'aquaculture aux niveaux national et régional • Aucun processus structuré n'est encore en place pour institutionnaliser le rôle des points focaux nationaux et régionaux de l'ANAF au sein des États membres de l'UA et des CER afin de garantir la durabilité à long terme et la continuité des actions au sein des pays et des CER. • Aucune stratégie ou ligne directrice de communication et de visibilité institutionnelle n'est en place • Poste de coordonnateur de l'ANAF pour aider le directeur de l'UA-IBAR à mettre en œuvre les fonctions du secrétariat de l'ANAF conformément aux instruments de gouvernance de l'ANAF qui n'ont pas encore été réalisés. • Aucune ligne budgétaire spécifique n'est prévue pour le Secrétariat de l'ANAF à l'UA-BIRA
Opportunités • Des plateformes aquacoles du secteur privé continental et régional déjà établies et un forum annuel de partage d'informations • Un centre d'excellence régional de l'UA sur la pêche et l'aquaculture a été créé pour combler les lacunes régionales en matière de technologie, d'information, de connaissances et de compétences afin de mettre en œuvre efficacement les programmes régionaux de développement de l'aquaculture. • Des stratégies régionales et continentales de développement de l'aquaculture existent, notamment PFRS, AFRM, ABES • Plusieurs CER et États membres de l'UA ont déjà élaboré des stratégies de développement de la pêche et de l'aquaculture alignées sur le PFRS et ont adopté l'AFRM	**Menaces** • Aucun cadre structuré décrivant les actions prioritaires pour faire passer l'ANAF de sa création à sa phase opérationnelle • Aucune représentation régionale de l'ANAF au sein des CER

3.0. Objectif du premier plan stratégique de l'ANAF

L'objectif du premier plan stratégique de l'ANAF 2025-2029 est de faire passer l'ANAF de sa phase de démarrage à sa phase opérationnelle sur le plan institutionnel, afin de lui permettre de remplir son mandat et de contribuer efficacement à la mise en œuvre des politiques de développement durable de l'aquaculture en Afrique.

Vision : Le forum suprême de l'Afrique où les acteurs des secteurs public et privé partagent des informations et des meilleures pratiques pour un développement responsable de l'aquaculture.

Mission: Promouvoir la production et le partage d'informations et de connaissances fondées sur des données probantes afin d'améliorer la diffusion et l'adoption des meilleures pratiques pour le développement durable de l'aquaculture en Afrique.

3.1. Théorie du changement

Arbre à problèmes	**Arbre d'objectifs**	**Chaîne de résultats**
Effets	**Objectif général**	**Impact**
1. La visibilité de l'ANAF dans la promotion du développement durable de l'aquaculture en Afrique est faible 2. Faible niveau d'intégration régionale dans la promotion du développement durable de l'aquaculture en Afrique	1. Renforcer la capacité de l'ANAF à s'acquitter de son mandat de coordination et de promotion du partage d'informations sur l'aquaculture et du transfert de technologie en Afrique. 2. Promouvoir et renforcer les capacités de développement cohérent et durable de l'aquaculture en Afrique.	1. Renforcement de la coopération stratégique régionale et de la cohérence des interventions soutenant l'aquaculture commerciale durable axée sur le marché 2. Contribution accrue du secteur aquacole africain aux objectifs de développement du continent, notamment le PFRS, l'ABES, le PDDAA, l'Agenda 2063 de l'UA et les ODD

Problème fondamental	**Objectifs spécifiques**	**Résultat**
1. Sur le plan institutionnel, l'ANAF n'est pas encore passée de sa phase de développement à sa phase de mise en œuvre. 2. Faible niveau de collaboration, de partenariat et d'engagement des parties prenantes entre l'UA et les États membres pour la gestion et l'utilisation durables des ressources de développement de l'aquaculture.	1. Mettre en place des mécanismes institutionnels pour assurer la transition et permettre à l'ANAF de remplir son mandat 2. Renforcer la visibilité de l'ANAF au niveau régional et national	1. Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de l'ANAF pour remplir son mandat en tant que réseau de l'Union africaine des gestionnaires nationaux du secteur public de l'aquaculture. 2. Des niveaux accrus de collaboration, d'intégration et d'équité ont été établis dans les engagements, les investissements et les interventions des secteurs public et privé 3. Développement durable de l'aquaculture en Afrique cohérent avec le PFRS, l'AFRM et les meilleures pratiques régionales.
Causes	**Stratégies**	**Sorties**
1. Absence d'une stratégie d'opérationnalisation et d'un plan prioritaire de l'ANAF 2. Faible coordination institutionnelle et collaboration au niveau régional entre les acteurs des secteurs public et privé pour un développement durable de l'aquaculture, intelligent face au climat et axé sur le marché	1. Transition de l'ANAF de sa phase de développement à sa phase de mise en œuvre. 2. Renforcer la capacité de l'ANAF à s'engager, à collaborer et à établir des partenariats avec les acteurs de l'aquaculture en Afrique. 3. Soutenir et défendre des stratégies durables pour le développement du secteur aquacole en Afrique.	1. Amélioration de la mobilisation et de la coordination des partenariats (acteurs concernés, relations construites) 2. Renforcement de la collaboration intrarégionale et de l'intégration entre les acteurs du secteur pour la gestion et l'utilisation durables et équitables des ressources transfrontalières de l'Afrique pour un développement de l'aquaculture durable et intelligent face au climat 3. Augmentation des investissements des secteurs public et privé pour le développement d'une aquaculture durable

Pourquoi les causes	Activités	Résultats/Conséquences
1.1. Il n'existe pas de cadre institutionnel ni de lignes directrices permettant à l'ANAF, en tant que réseau de l'UA de gestionnaires du secteur public, de collaborer formellement ou d'établir des partenariats avec d'autres entités sous le nom de One Voice. 1.2. Tous les États membres de l'UA n'ont pas officiellement désigné de point focal ANAF ni doté en ressources les points focaux existants. 1.3. La reconnaissance de l'ANAF par les décideurs politiques des communautés économiques régionales de l'UA et des États membres n'est pas encore pleinement réalisée. 2.1. Toutes les communautés économiques régionales et tous les organismes régionaux de pêche n'ont pas pleinement mis en œuvre une stratégie et des plans régionaux de développement de l'aquaculture alignés sur le PFRS. 2.2. Aucune mise à jour régionale complète des acteurs et des programmes du secteur de l'aquaculture 2.3. Les directives continentales et régionales de l'UA visant à améliorer la gestion et l'utilisation durables des ressources aquatiques transfrontalières pour le développement durable de l'aquaculture n'ont pas encore été validées ou adoptées par toutes les institutions régionales compétentes.	1.1. Développer et mettre en œuvre des stratégies visant à renforcer la capacité de l'ANAF à travailler en réseau afin de favoriser la collaboration, l'échange d'informations et la création de coalitions entre ses membres et les parties prenantes du secteur afin de promouvoir l'adoption et de renforcer les capacités de mise en œuvre cohérente de l'AFRM dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques aquacoles. 1.2. Examen des rôles, des responsabilités et des impacts des points focaux nationaux de l'ANAF sur l'adoption du statut de l'AFRM et du développement durable de l'aquaculture parmi les États membres de l'UA. 1.3. Évaluer et établir des options pour formaliser et intégrer l'ANAF dans les systèmes nationaux et régionaux de développement du secteur public de l'aquaculture de l'UA. 2.1. Élaborer et publier des rapports semestriels indexés du secteur public pour suivre l'état d'avancement du développement et de la mise en œuvre des politiques nationales et régionales en matière d'aquaculture au sein de l'UA. 2.2. Promouvoir et promouvoir la collaboration régionale multipartite pour la gestion transfrontalière des ressources aquatiques en vue du développement durable de l'aquaculture par le biais de réseaux publics-privés (One Voice). 2.3. Développer et maintenir un site Web actif sur la perspective du secteur public concernant l'état du développement de l'aquaculture en Afrique.	1.1. Stratégie de communication, cadres de partenariat, mobilisation des ressources, code de conduite, cadre opérationnel et de gestion, cadre de suivi et d'évaluation, soutien par les pairs, intégration de nouveaux membres, termes de référence pour le secrétariat de l'ANAF, mise à jour des termes de référence pour les points focaux nationaux de l'ANAF, élaboration de termes de référence/ cadre pour les organismes régionaux de l'ANAF, plaidoyer, etc. 1. Publications (site Web, rapports, bulletin d'information, calendrier des événements, annuaire des services d'aquaculture, réseaux d'ANE d'aquaculture et programmes en Afrique, etc.).

La figure 4 ci-dessous présente la théorie du changement et l'approche stratégique de l'ANAF.

Promouvoir la production et le partage d'informations et de connaissances fondées sur des données probantes afin d'améliorer la diffusion et l'adoption des meilleures pratiques pour le développement durable de l'aquaculture en Afrique.



Figure 4.Vision de l'ANAF pour passer de la phase de développement à la phase de mise en œuvre

3.2. *Plan d'action stratégique*

Objectifs et activités stratégiques	**Lignes de temps**					**Responsabilités**	**Ressources requises**
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**		
SO1. mécanismes institutionnels pour la transition de l'ANAF							
1. Renforcer la capacité de l'ANAF à coordonner les acteurs et les actions de l'aquaculture						ANAF CE, Secrétariat, PFN	
(a) Solliciter des ressources institutionnelles et autres pour rendre opérationnel le Secrétariat de l'ANAF, le Comité exécutif de l'ANAF, les points focaux nationaux et régionaux de l'ANAF (mise en œuvre des activités de l'ANAF, etc.)	X	X	X	X	X	ANAF CE et AG, Secrétariat, EM, CER, partenaires de développement	-intégration dans les politiques nationales et régionales - financement - notes d'orientation - Termes de référence et lignes directrices connexes - plans de travail annuels/ calendrier des activités
(b) Développer et établir des cadres de partenariat pour collaborer avec les parties prenantes du secteur (génériques ; protocoles d'accord)	X	X	X	X	X	ANAF CE et AG, Secrétariat, EM, CER, partenaires de développement, ANE, CdE,	- Modèle générique et directives - Protocoles d'accord - Mobilisation des ressources (concepts, propositions d'activités conjointes, financement, etc.)

(c) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources (plan d'action et outils ; secteur privé et partenaires au développement) pour faciliter la mise en œuvre en temps opportun de la stratégie de l'ANAF et des actions prioritaires identifiées	X	X	X	X	X	ANAF CE & AG, Secrétariat	- Stratégie quinquennale de mobilisation des ressources - Propositions de financement d'activités prioritaires
(d) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer de l'ANAF et des lignes directrices institutionnelles	x	x	x	x	x	ANAF CE & AG, Secrétariat	- Stratégie quinquennale de mobilisation des ressources Propositions de financement d'activités prioritaires
2. Élaborer et mettre en œuvre les directives opérationnelles et de gestion de l'ANAF, les directives institutionnelles pour la communication, l'établissement et l'engagement avec les partenaires et les parties prenantes						ANAF CE, Secrétariat, PFN	
a) Mettre à jour et/ ou développer les termes de référence, institutionnaliser et opérationnaliser les points focaux, les assistants, les coordinateurs régionaux et continentaux de l'ANAF et leurs secrétariats respectifs,	x	x				ANAF CE, Secrétariat, PFN	Rédaction et approbation de cadres et de lignes directrices au cours des deux premières années Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre
b) Développer et mettre en place un mécanisme durable pour faciliter les activités du Comité exécutif de l'ANAF et des comités ad hoc	x	x	x			ANAF CE, Secrétariat, PFN	Rédaction et approbation de cadres et de lignes directrices au cours des deux premières années Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre
c) Développer et mettre en œuvre un ANAF, des rapports de communication et des cadres d'engagement des parties prenantes (par exemple, des rapports annuels, etc.)	x	x	x	x	x	ANAF CE, Secrétariat, PFN	Rédaction et approbation de cadres et de lignes directrices au cours des deux premières années Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre

d) Élaborer et mettre en œuvre un cadre de suivi et d'évaluation	x	x	x	x	x	ANAF CE, Secrétariat, PFN	Rédaction et approbation de cadres et de lignes directrices au cours des deux premières années Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre
SO2. Promouvoir et renforcer les mécanismes d'engagement, de collaboration et de partenariat avec les acteurs et les institutions de l'aquaculture aux niveaux régional et national.							
1. Plaider pour l'intégration institutionnelle de l'ANAF au niveau national et régional						ANAF SC, NFP, REC, AU-IBAR	
(a) Note d'orientation (ANAF – dans les politiques de développement, plan visant à démontrer les avantages et les impacts négatifs à venir sur le développement du secteur, exemples de réussites, par exemple la CGPM impliquant des pays africains/membres de l'ANAF, propositions de postes et de rôles techniques). La note d'orientation sera ensuite partagée avec les États membres, les CER et le CTS-UA-BIRA.							
2. Développer et maintenir une base de données des réseaux et programmes d'aquaculture aux niveaux national et régional						ANAF SC, Secrétariat, PFN, REC, NSA, AU-MS	

a)	Développer un cadre qui comprendra la liste de contacts de l'ANAF, le répertoire des institutions de formation et de recherche en aquaculture, les réseaux d'ANE en aquaculture et leurs rôles, les centres d'excellence, les ministères, les politiques et réglementations nationales et régionales en matière d'aquaculture, les programmes de développement et le secteur privé.						
b)	Élaborer un concept et une proposition de financement pour la collecte de données et la mise en place d›un système de gestion de la base de données et de l›information (y compris un site web). Résultats attendus : répertoire authentifié des biens et services aquacoles nationaux et régionaux, indice de développement et d'investissement dans l'aquaculture, amélioration des flux de biens et services, etc.						
3. Promouvoir et promouvoir l'établissement de liens fonctionnels avec les CER, les centres d'excellence régionaux et les réseaux régionaux d'ANE afin d'améliorer la coordination vers un programme commun.						ANAF SC, Secrétariat, NFP, UA-IBAR, RECS, NSA	
a)	Conclure des protocoles d'accord avec des partenaires potentiels respectifs des secteurs privé et public (par exemple, WAS, FAO, NACA, agences de financement du développement, CoE, etc.)						

b) Mettre en place des mécanismes pour soutenir la création et le développement d'associations aquacoles communautaires, nationales et régionales fortes comme moyen de renforcer l'accès durable aux services, aux informations et aux marchés aquacoles afin de promouvoir l'expansion et la croissance des chaînes de valeur de l'aquaculture tout en favorisant la durabilité des écosystèmes aquatiques et des systèmes alimentaires.							
c) Organisation et participation à des événements annuels nationaux, régionaux, continentaux et mondiaux sur l'aquaculture, notamment WAS pour le transfert d'informations et de technologies => expositions, etc. Parcs d'exposition agricoles nationaux - note d'orientation pour développer l'infrastructure des démonstrations d'aquaculture							
4. Promouvoir et coordonner l' organisation d'événements multipartites nationaux, régionaux et continentaux sur l'aquaculture						ANAF SC, Secrétariat, NFP, UA-IBAR, RECS, NSA	
a) Calendrier des événements tous les événements aquacoles (nationaux, régionaux, continentaux et mondiaux)							
b) Diffuser par différents canaux (notamment via le site Internet de l'ANAF et les médias, etc.) le calendrier des événements							

c) Assurer le leadership dans l'organisation de réunions annuelles de coordination multipartite des secteurs public et privé de l'aquaculture afin de promouvoir la création de synergies et la cohérence des approches de développement de l'aquaculture.							
d) Organiser des réunions de coordination intergouvernementales							
5. Informations et connaissances sur le secteur aquacole régional						ANAF SC, Secrétariat, PFN, REC, NSA	
a) Développer des modèles pour les rapports annuels et les bulletins d'information							
b) Développer un inventaire et une documentation présentant les réussites nationales (papier et autres formats)							
c) Système de gestion de marque et de documents							

3.3 Mise en œuvre de la stratégie

Gouvernance – (a) La mise en œuvre de la stratégie consacrera les procédures de la CUA sous la supervision de l'UA-BIRA et sera facilitée par les politiques nationales et régionales d'aquaculture au sein des États membres de l'UA et des CER respectifs. Elle sera régie et suivra les règles de procédure décrites dans le (b) Suivra le cadre de gouvernance de l'ANAF.

Ressources humaines – Les termes de référence ci-joints. Aux niveaux national et régional, la gestion du personnel de l'ANAF et des activités connexes se fera dans le cadre des directives nationales et régionales respectives. Au niveau continental, le personnel de l'ANAF sera placé sous la supervision du directeur de l'UA-BIRA.

Finances – La passation des marchés et la gestion financière seront mises en œuvre conformément aux systèmes de passation des marchés et de gestion financière de l'UA-BIRA. De même, le suivi et l'évaluation des performances de l'ANAF seront assurés.

Références

1. ***CUA, .. Agenda 2063.*** L'Afrique que nous voulons. En ligne : https://au.int/fr/agenda2063
2. ***AUDA-NEPAD, 2011.*** Lignes directrices pour la participation des acteurs non étatiques aux processus du PDDAA. En ligne : https://www.nepad.org/publication/guidelines-non-state-actor-participation-caadp-processes
3. ***Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.*** En ligne : https://au.int/en/articles/comprehensive-african-agricultural-development-programme
4. ***CUA et NPCA, 2014.*** Cadre politique et stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture en Afrique. En ligne : https://au.int/en/articles/comprehensive-african-agricultural-development-programme
5. ***UA-BIRA, 2016.*** Plan d'action décennal de l'Union africaine pour l'aquaculture en Afrique (2016-2025). Perspectives des parties prenantes pour la mise en œuvre du Cadre politique et de la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. En ligne : https://elk.adalidda.com/2019/01/AU_IBAR_2016_10year_plan.pdf
6. ***AU-IBAR,*** Le Mécanisme de réforme des pêches en Afrique.
7. ***AU-IBAR, 2023.*** Instruments de gouvernance de l'ANAF.
8. ***AU-IBAR, 2024.*** Rapport de l'ANAF incluant le 2ème Congrès Général
9. ***CUA, 2023.*** Cinquième session ordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (ARDWE).



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
(UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi
KENYA
Telephone : +254 (20) 3674 000
Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email : ibar.office@au-ibar.org
Site internet : www.au-ibar.org